

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Vilette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Kaouthar Benameur
Pierrick Courilleau

Pouvoir à David Saussol
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-33 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD AUX FINS DE RESILIATION AMIABLE DU BAIL

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le Code civil et notamment ses articles 2044 et suivants, et 2052,

Vu la circulaire NOR PRMX1109903C du 06 janvier 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la décision n°19-110 en date du 13 mai 2019,

Vu le projet de protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur Armindo RIBEIRO, représentant légal de la société la Churrasqueira de Mondétour,

Vu l'accord de Monsieur Armindo RIBEIRO, sur ce protocole transactionnel,

Considérant que la Ville a souhaité reprendre les locaux, objet du bail commercial dont il s'agit, avant le terme de celui-ci,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'Orsay d'encadrer de manière amiable la résiliation anticipée du bail commercial,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales réunie le 06 avril 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la transaction avec Monsieur Armindo RIBEIRO, représentant légal de la société la Churrasqueira de Mondétour.
- **Approuve** le protocole transactionnel à conclure avec Monsieur Armindo RIBEIRO, représentant légal de la société la Churrasqueira de Mondétour.
- **Autorise** le maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

17 AVR 2023

17 AVR 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

